



INFOS AUX CONTRIBUABLES

RAPPEL - REJET DES EAUX PLUVIALES DANS LE SECTEUR DESSERVI (aqueduc et égouts)



Vous avez jusqu'au 31 octobre pour vous conformer au règlement 35-2004 ayant pour titre *Règlement relatif aux branchements à l'égout et le drainage des eaux usées, permis etc.*

Ce règlement stipule que les eaux pluviales en provenance de la toiture d'un bâtiment qui sont évacuées au moyen de gouttières et d'un tuyau de descente doivent être déversées en surface à au moins 150 centimètres (5 pieds) du bâtiment, pour éviter l'infiltration d'eau dans le drain souterrain du bâtiment.

Après cette date, une vérification de vos installations sera effectuée par les employés municipaux. Des amendes seront imposées aux contrevenants.

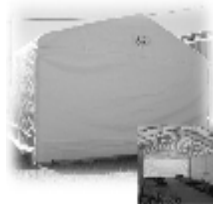
Merci de votre coopération pour l'amélioration de notre réseau d'égout!

ABRIS D'AUTO D'HIVER

Même si la première véritable tempête de neige de l'hiver n'est pas arrivée, il est temps de se rappeler quelles sont les règles de base concernant l'utilisation des abris d'auto temporaires .

Normes à respecter;

- les abris d'autos d'hiver sont permis du 15 octobre au 15 avril;
- Le revêtement extérieur (panneau peint, toile ou plastique) doit être de même type de matériaux;
- Normes minimales d'implantation: 1 mètre des lignes latérales et 2 mètres de la ligne de rue.



Rolland Carrier, inspecteur en bâtiment

Dans ce numéro :

Rappel—Rejet des eaux pluviales dans le secteur desservi	1
Abris d'auto d'hiver	1
Nettoyage du réseau d'aqueduc	2
Souper Meurtre et Mystère	2
Cueillette et transport des ordures ménagères	2
Collecte des feuilles mortes	2
Transport adapté	2

Vous êtes une personne seule ou une famille à très faible revenu et votre résidence a besoin d'être rénovée (Ex: Fosse septique).



Le programme Réno village peut vous être utile.

Informez-vous auprès de votre municipalité au 485-6738

NETTOYAGE DU RÉSEAU D'AQUEDUC

Prenez note que les employés municipaux procéderons au nettoyage du réseau d'aqueduc du 22 au 26 octobre prochain.

Portez une attention particulière à votre eau potable avant de la consommer ou de l'utiliser pour le lavage des vêtements pâles puisqu'elle peut être de couleur brunâtre.

Conseil: Laissez couler votre eau pendant quelques minutes pour qu'elle retrouve sa limpidité.



SOUPER MEURTRE ET MYSTÈRE



Vous aimez le suspense et les énigmes?

Participez à la deuxième édition du souper Meurtre et Mystère au profit du sentier vélo pédestre!

Samedi le 27 octobre dès 18h00, 8 ados (12 à 14 ans) de chez nous (St-Honoré) se produiront sur la scène de la salle *La P'tite Beauceronne* (salle communautaire) dans un pièce intitulée « Le Procès ».

Coût des billets: 15 \$/adulte et 10 \$/enfant (6 à 12 ans)

Points de ventes: Nathalie Lapointe 485-6846, Edith Quirion 485-6045, comité vélo pédestre (Steeve Demers/Lucie Roy/Claudette Toulouse/Guy Bégin/Michèle Boulanger/Yves Poulin/Pierre Beaulieu/Luc Poulin), Bonichoix, Salon Jean-Paul, Salon Beauté & Bien-être, Rona

CUEILLETTE ET TRANSPORT DES ORDURES MÉNAGÈRES

Suite au mémo distribué à plusieurs d'entre vous par la compagnie Véolia pour la cueillette des ordures, voici quelques observations:



- Le bac roulant n'est pas obligatoire. Toutefois, si vous souhaitez vous en procurer (conforme), adressez-vous à la quincaillerie Rona 485-6459 ou à la compagnie Véolia au 228-5275;
- Il vous est toujours permis de déposer vos sacs verts (50 livres et moins) en bordure de la rue.

AVIS AUX
PERSONNES À
MOBILITÉ
RÉDUITE

Des formulaires
sont disponibles au
bureau municipal
pour votre
inscription au
TRANSPORT
ADAPTÉ

COLLECTE DES FEUILLES MORTES



Qui dit automne dit feuilles mortes et nous souhaitons vous aviser que le dépôt pour vos sacs de feuilles est maintenant au Parc Industriel du Sixième rang Nord. Pour s'y rendre, il suffit de prendre la rue Industrielle à partir de la route Shenley Est (Route 269). Une affiche indique l'emplacement du site.

Prenez note que le préposé à la cueillette des ordures ne peut amasser vos sacs de feuilles, vous devez les déposer vous-même à l'endroit indiqué AVANT LE 11 NOVEMBRE 2007.

S'il-vous-plaît utilisez des sacs de grandeur moyenne (ex: sac à ordures).

Vous réduisez ainsi le coût pour les ordures ménagères et aidez à l'environnement.

Edith Quirion, Directrice Générale/Sec. - Très.

